



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/536

Programmation PEdT 2020-2021 Temps scolaire : complément d'attributions de subventions en soutien aux projets des coopératives scolaires et associations

Direction de l'Education

**Rapporteur** : Mme LEGER Stéphanie

**SEANCE DU 28 JANVIER 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 FEVRIER 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme HENOCQUE Audrey

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/536 - PROGRAMMATION PEDT 2020-2021 TEMPS SCOLAIRE :  
 COMPLEMENT D'ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EN  
 SOUTIEN AUX PROJETS DES COOPERATIVES  
 SCOLAIRES ET ASSOCIATIONS (DIRECTION DE  
 L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Lors du Conseil municipal du 19 novembre 2020, a été votée la délibération confirmant les attributions de soutien aux projets des écoles et aux associations et précisant les ajustements liés à la crise sanitaire.

Cette dernière a renforcé un certain nombre de difficultés déjà existantes et de besoins identifiés tels que le lien familles - écoles, la nécessité de renouer avec la nature. C'est pourquoi, il a été décidé de favoriser des initiatives autour des enjeux de transition écologique et de justice sociale.

Les nouvelles attributions de subventions proposées renforcent ce dispositif. Elles viennent en soutien aux projets des coopératives scolaires sur le temps scolaire : Projets d'Initiatives Locales (PIL) ainsi que des attributions de subventions pour les actions de coéducation Lieux Accueil Parents (LAP) proposées par les partenaires associatifs du PEdT pour un montant total de **9 276 €**

**Attributions complémentaires de la programmation temps scolaire 2020-2021 :**

**1 - Attributions complémentaires de 3 subventions en soutien aux projets des coopératives scolaires : Projets d'Initiatives Locales (PIL)**

**Le TABLEAU n° 1** détaille les 3 propositions d'attributions complémentaires établies en concertation avec l'Education nationale pour un montant de **2 276 €** de subventions pour ces Projets d'Initiatives Locales (PIL), soumises au vote du Conseil municipal.

CP LIEU ACTION	ÉCOLE CONCERNÉE	TYPE D'ACTION	TITRE ACTION	STRUCTURE FINANCEE	SUB VDL	CODE TIERS
69003	MATERNELLE JULES VERNE	PIL : Vivre ensemble	Projets d'Initiatives Locales (PIL) : Nature à l'école	OCCE MATERNELLE JULES VERNE	880 €	OC0417
69008	ELEMENTAIRE JEAN GIONO.	PIL : Vivre ensemble	Projets d'Initiatives Locales (PIL) : Danse / PTEAC	OCCE ELEMENTAIRE JEAN GIONO.	396 €	OC0217
69008	MATERNELLE LOUIS PASTEUR B	PIL : Vivre ensemble	Projets d'Initiatives Locales (PIL) : Respecter l'environnement et le construire	OCCE MATERNELLE LOUIS PASTEUR B	1 000 €	PA0312

2 276 €

## 2 - Attributions des subventions pour les actions de coéducation Lieux Accueil Parents (LAP)

L'enjeu de la coéducation et, en particulier, la place des parents dans le parcours éducatif de leur enfant est essentiel pour la réussite scolaire et éducative de l'enfant.

La crise sanitaire a exacerbé les inégalités, le besoin d'accompagnement des familles et la nécessité de renforcer le lien avec les acteurs de la communauté éducative. A ce titre les LAP jouent un rôle essentiel.

**Le TABLEAU n° 2** détaille les propositions de soutien complémentaire à 2 projets Lieux Accueil Parents (LAP) pour un montant de **7 000 €** de subventions soumis au vote du Conseil municipal.

CP LIEU ACTION	ÉCOLE CONCERNÉE	TYPE D'ACTION	TITRE ACTION	STRUCTURE FINANCEE	SUB VDL	CODE TIERS
69005	MATERNELLE LA SARRA	PIL : Coéducation	Lieu d'Accueil Parents (LAP)	CENTRE SOCIAL ST JUST	4 000 €	CE0180
69002	GS LAMARTINE	PIL : Coéducation	Lieu d'Accueil Parents (LAP)	MJC VIEUX LYON	3 000 €	MJ0200
					<b>7 000 €</b>	

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet éducatif de territoire de la Ville de Lyon ;

Vu l'avis du Conseil des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### DELIBERE

- 1 - Les subventions aux différents organismes qui sont détaillées dans les tableaux ci-dessus, dans le tableau n° 1 sur l'ensemble des actions des temps scolaires concernant les Projets d'Initiatives Locales (tableau n° 1) pour un montant de 2 276 € et 7 000 € pour les Lieux Accueil Parents (tableau n° 2), sont approuvées.
- 2 - Elles seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 44442 - programme PROJEDU - opération TEMSCOL - nature 65748 - fonction 21.

- 3 - Il sera procédé, auprès des organismes, à la demande de restitution des subventions en tout ou partie, en cas d'annulation des projets, ainsi qu'à la demande de restitution des reliquats non dépensés des subventions.
- 4- Les subventions étant attribuées pour des projets déterminés, les organismes devront produire un compte-rendu financier qui atteste des charges et produits affectés à la réalisation du projet subventionné (accompagné le cas échéant des copies de factures).
- 5- Dans le cadre de l'année budgétaire 2021, les demandes de restitutions se feront par annulations totales ou partielles des mandats.
- 6- Dans le cadre d'années budgétaires postérieures, les annulations totales ou partielles seront traitées par l'émission de titres sur la nature 773.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,

Grégory DOUCET